

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nourati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 002-524/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association d'entreprises APAGE, Association du Parc d'Activités de la Plaine de Jouques à Gémenos pour l'année 2019

DPEATSV 19/17628/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Présentation générale de l'association

Le Parc d'Activités de Gémenos de la Plaine de Jouques à Gémenos a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer).

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, a été créée en même temps que le Parc d'Activités dont le périmètre est de 80 hectares. Les 112 propriétaires sont tous adhérents. L'association recense également des cotisants volontaires, représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre. Au total, l'association regroupe, en 2018, 151 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

Aujourd'hui, le Parc d'Activités de Gémenos représente :

- quelques 275 entreprises de tailles et activités très diversifiées,
- soit plus de 4 000 emplois.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des propriétaires,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Activités,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Activités,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun (exemple : mise en œuvre du tri sélectif des déchets).

Les actions menées par l'association

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Le développement de leurs réseaux : les 7 associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation 2 événements communs dont une journée d'échanges entre les entreprises du Bassin Est de la Métropole « Business Buzz » dont l'une des ambitions est d'annualiser l'évènement. En 2019, l'Apage pilote l'organisation.

- L'emploi
- Le second évènement est une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost ».
- La mobilité (PDIE : Plan de déplacement Inter-Entreprises, site de covoiturage...)
- La gestion collective des déchets (collecte des archives, des palettes, des DEEE, sensibilisation au tri)
- La sécurité (Mis en place d'une commission de travail avec l'ASL des Paluds depuis 2017 sur le PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation (investissement dans l'expertise d'un bureau d'études, réunions d'information organisées...)
- La signalétique (actualisation annuelle)
- La Fibre : contrat cadre signé par l'Apage avec SFR Business

Les liens avec le Conseil de Territoire Marseille Provence

Le Conseil de Territoire Marseille Provence au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient financièrement l'association d'entreprises l'Apage depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

En tant qu'acteur de proximité existant depuis la création du parc d'activité, le travail partenarial avec le Conseil de Territoire Marseille Provence se renforce chaque année. Ainsi l'association remonte au fil de l'eau les éventuels dysfonctionnements repérés en lien avec les compétences des DGA opérationnelles de l'EPCI ainsi que les besoins et demandes des entreprises ; ce qui permet une meilleure gestion au quotidien du parc d'activité et participe au développement des entreprises.

Depuis plusieurs années, l'APAGE s'est associée avec l'ASL des Paluds et l'ASL d'Auchan en créant une association ad hoc Mobilité pour faire avancer le sujet de la mobilité de façon mutualisée sur les communes voisines de Gémenos et d'Aubagne. La Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de sa compétence Mobilité soutient le fonctionnement de l'association Mobilité à hauteur de 40 000 euros en 2019. De plus, l'association Mobilité a été lauréate de l'AAP Appel à projet Solu-mob lancée en 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence (50% de leurs actions pluriannuelles soutenus soit 97 500 euros).

Budget prévisionnel 2019 de l'association APAGE

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Achats	7 400€	Cotisations Adhérents + Partenaires	60 000€
Autres services extérieurs	37 876€	Subvention Département	7 000€
Impôts et taxes	1 000€	Subvention Métropole AMP CT1	15 000€
Charges de personnel	43 878€	Subvention Ville de Gémenos	15 000€
Personnels bénévoles	42 000€	Personnels bénévoles	42 000€
TOTAL DEPENSES	139 000€	TOTAL RECETTES	139 000€

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 139 000 euros pour l'année 2019, en hausse par rapport à l'exercice précédent (97 750 euros) du fait d'une forte augmentation de l'autofinancement de l'association. Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 37 000 euros, soit moins d'un tiers du budget total. L'association s'autofinance à hauteur des 2/3 du budget dont plus de 45% par des cotisations et partenariats privés. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 15 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Apage de 10 000 euros pour l'exercice 2019, à l'instar de l'exercice

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

précédent, sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros au titre de l'année 2019 à l'association Apage.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019